



Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

Liste des entreprises chartées

2019

1 SARL AYMOND
AYMOND FRANCOIS
4 RUE DE LA GREVE AUX ROUX
17700 ST GERMAIN DE MARENCENNES
Tel : 05 46 00 69 97

2 SARL BARRAUD FRERES
BARRAUD XAVIER
65 CHEMIN DU VIOLLET
17620 CHAMPAGNE
Tel : 06 11 67 48 75

3 SARL BASTERE FRERES
BASTERE FRANCOIS
MARENNES
17270 MONTGUYON
Tel : 05 46 04 11 38

4 BOBIN LAURENT
2 RUE LA GRANDE VACHE
17120 EPARGNES
Tel : 05 46 90 41 17

5 SARL NIMA
BURDIN YANNICK
ZA LES CHAMPS BREUILLET
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 94 73 31

6 SARL BUREAU CONSTRUCTION
BUREAU DANIEL
9 RUE DE LA FAIENCERIE
17270 CLERAC
Tel : 05 46 04 25 24

7 SARL CARCAILLON ET FILS
CARCAILLON EMILIEN
21 RUE DE LA GLACIERE
LA RESINIERE
17480 LE CHATEAU D'OLERON
Tel : 06 47 53 38 26

8 CHERE JEAN LOUIS
LA NAULINE
17150 ST THOMAS DE CONAC
Tel : 05 46 49 75 18

9 CHUSTRAC MORGAN
14 LE BREUIL
17120 FLOIRAC
Tel : 06 15 55 59 65

10 CORNUAULT VALERY
24 RUE DES METAIRES
17250 LA VALLEE
Tel : 06 12 33 06 01

11 SARL DEFFAYET GERALD
DEFFAYET GERALD
1 RUE DES ECHIVES
17600 NIEULLE SUR SEUDRE
Tel : 05 46 02 83 40

12 SARL SETRAP
DEMEOCQ RAYMOND
LD LE MOULIN
ROUTE D'AYTRE BP 35
17182 PERIGNY
Tel : 05 46 44 17 04

13 SARL AAMT-17
DEWAILLY JACQUES
12 ALLEE DES ERABLES
17430 SAINT HIPPOLYTE
Tel : 06 23 81 47 44

14 DOUBLET THIERRY
7 CHEMIN DE MONPOU
17250 SOULIGNONNES
Tel : 05 46 95 51 78

15 TERRASSEMENT SAINTONGEAS
FUCH NICOLAS
3 RUE DES ROUSSILLIERES
17240 CLION
Tel : 06 61 26 84 69

16 TP THIERRY GENDRE
GENDRE THIERRY
23 ROUTE DE LA GRANGE
17920 BREUILLET
Tel : 05 46 22 69 33

17 ATR
GILLARDEAU STEPHANE
2 RUE LA METAIRIE DU FRESNE
17380 PUY DU LAC
Tel : 06 12 05 35 82

18 Ets GOURBIN
GOURBIN FRANCIS
10 RUE LES MARONNIERS
ZAE LES MARONNIERS
17600 PISANY
Tel : 05 46 92 67 89

19 SARL GP
GOURIVAUD GILLES
IMPASSE DU PRE CANAL
17600 SAUJON
Tel : 05 46 22 41 29

20 SARL GRIMBERT
GRIMBERT SANDRINE
21 ROUTE DE MONTENDRE
17500 VILLEXAVIER
Tel : 05 46 48 23 16

21 SARL GUIBERTEAU FRERES
GUIBERTEAU ALAIN
4 RUE DE LA GARE
17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE
Tel : 05 46 95 40 32

22 GUINOARD J. YVES
79 RUE DE LA BARLERIE POLEON
17700 ST GEORGES DU BOIS
Tel : 05 46 27 94 02

23 SARL HERBELOT JEROME
23 A RUE DE LA PRADELLE
17800 ST QUANTIN DE RANCANNES
Tel : 06 76 79 60 26

24 TRAVAUX SERVICES 17
HUORT GERALD
14 ROUTE DE SAINTES
17770 SAINT-CESAIRE
Tel : 06 75 55 95 55

25 IZAMBARD J. LUC
2 RUE DE LA FONTAINE
17380 LANDES
Tel : 06 88 54 24 33

26 ASTP
JEAN STEPHANE
12 RUE DES CERISIERS
ZA LES CHENES
17100 LES GONDS
Tel : 05 46 93 36 72

27 SARL BATIDEAL
LEGER J. LUC
35 ROUTE DE BERTHEGILLE
17600 SABLONCEAUX
Tel : 05 46 94 42 45

28 TP MAILLOUX
MAILLOUX FLAVIEN
14 ROUTE DE LA FORET
17470 CONTRE
Tel : 06 82 32 98 09

29 BTP MENARD EMMANUEL
MENARD EMMANUEL
ZA LE PRE CHARDON
17120 SEMUSSAC
Tel : 06 09 72 37 18

30 MICHAUD TP
MICHAUD DANIEL
ZAC de Liauze 11 rue N. Appert
BP 25
17250 PONT L ABBE D ARNOULT
Tel : 05 46 92 35 00

31 SARL DANY ET PATRICK MUNSCH
MUNSCH PATRICK
66 RUE DU GRIPPEAU POLEON
17700 SAINT GEORGES DU BOIS
Tel : 05 46 27 95 75

32 SARL CHIASSON MURARO POUVREAU
MURARO MICHEL
2 RUE DU CALVAIRE
17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY
Tel : 05 46 01 92 65

33 SARL PAHUS FREDERIC
PAHUS FREDERIC
ZA PIED SEC
17260 GEMOZAC
Tel : 05 46 90 04 64

34 SARL PAPIN
PAPIN VINCENT
7 RUE LE CLERGEAU
17600 CORME ROYAL
Tel : 05 46 93 90 44

35 PAPON JEAN-CHRISTOPHE
LA GATINE
17490 NEUVICQ LE CHATEAU
Tel : 06 33 24 30 34

36 SARL BRISSON ALAIN
PARIOLLAUD LOIC
10 ROUTE DE BORDEAUX
17120 SEMUSSAC
Tel : 05 46 02 00 67

37 SARL PECHEREAU LUDOVIC
PECHEREAU LUDOVIC
22 RUE SAINT SYMPHORIEN
17620 LA GRIPPERIE
Tel : 05 46 83 27 33

38 SARL TTP
PENICAUT LUDOVIC
1 RUE DE LA RAMEE
17430 BORDS
Tel : 05 46 83 84 53

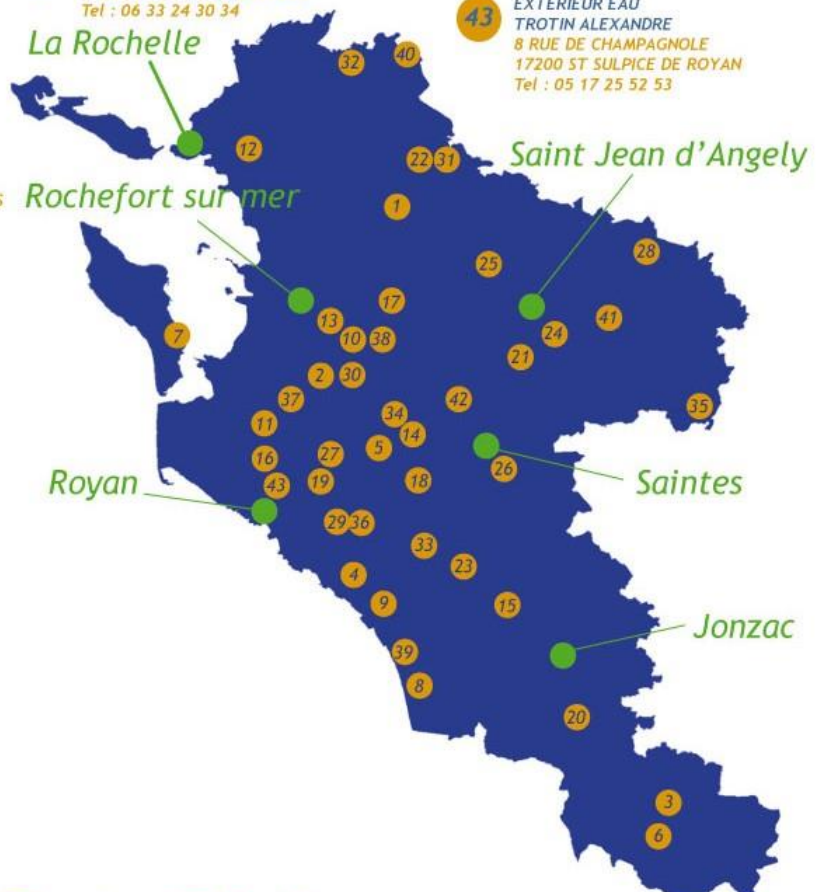
39 SARL RENAUD FRERES ET FILS
RENAUD BERNARD ET EMMANUEL
2 IMPASSE DE LA CANETILLE
17240 ST DIZANT DU GUA
Tel : 05 46 49 99 19

40 RENAUDEAU ERIC
2 RUELL DES VIOLETTES
17170 LA RONDE
Tel : 05 46 27 00 58

41 RUJU ROMUALD TP
RUJU ROMUALD
1 IMPASSE DES ORMEAUX
17160 LE GICQ
Tel : 05 46 24 09 92

42 TERRASSEMENT PORT D'ENVALLOIS
TAUNAY PASCAL
13 RUE DE LA HAUTE POMMERAIE
17350 PORT D ENVAUX
Tel : 06 89 01 15 43

43 EXTERIEUR EAU
TROTIN ALEXANDRE
8 RUE DE CHAMPAGNOLE
17200 ST SULPICE DE ROYAN
Tel : 05 17 25 52 53





Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2019

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



L'installateur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage lors de la réalisation des travaux :

- A souscrire une assurance (RC professionnelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- A s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- A fournir au maître d'ouvrage:
 - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
 - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
 - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutantEn cas de recours à la sous-traitance, l'installateur de dispositifs d'assainissement individuel réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- A mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- A mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- A réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- A assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- A fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- A fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement